



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°601) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES POLE  
DOCUMENTAIRE ET BOUQUET, A  
L'ASSOCIATION ACCORDS NACRE ET  
SOUFFLET**

**DÉCISION N° AU-19-347  
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « *Accords, Nacre et Soufflet* » représentée par M. Guy DOUARRE, en qualité de Président, et domiciliée au 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions, dans la salle du Pôle documentaire (ou à défaut la salle Bouquet), les mercredis du 18 septembre 2019 au 24 juin 2020 (hors vacances scolaires) de 20 h à 22 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « *Accords, Nacre et Soufflet* » représentée par M. Guy DOUARRE, en qualité de Président, et domiciliée au 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention afin d'organiser des répétitions, dans la salle du Pôle documentaire (ou à défaut la salle Bouquet), les mercredis du 18 septembre 2019 au 24 juin 2020 (hors vacances scolaires) de 20 h à 22 h ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190924-lmc1H6612H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/09/2019  
Date de Publication : 24/09/2019